

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

N° 85/2022

Objet : : Conventions ENEDIS Cartographie

Les conventions cartographies présentées en annexe d'une durée de deux ans concernent les modalités d'échanges de plans et de données cartographiques aux différentes échelles.

Ces conventions permettent de faciliter l'exécution des missions respectives du SDEY et d'ENEDIS dans le cadre de la réalisation de nouveaux ouvrages ou de la modification d'ouvrages existants.

Dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage de réseau en souterrain sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, le concessionnaire fournit gracieusement à l'autorité concédante les plans disponibles sur l'emprise du chantier.

A partir des fonds de plans et de la représentation des réseaux existants, le Maître d'ouvrage, ou le cas échéant, l'entreprise travaillant pour son compte, établit le plan « projet » géoréférencé ainsi que le plan de recollement géoréférencé des ouvrages construits ou modifiés (PGOC). Le PGOC est nécessaire à la mise en exploitation de l'ouvrage par le concessionnaire.

Ces conventions permettront ainsi au SDEY de disposer de l'ensemble de la cartographie d'ENEDIS. Elles uniformisent les supports cartographiques utilisés pour les travaux communs entre ENEDIS et le SDEY. Ces supports seront de plus renseignés par les entreprises avec toutes les tables attributaires des ouvrages créés

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Affiché le

ID : 089-200047181-20221222-DE85_2022-DE

sous maîtrise d'ouvrage du SDEY (section du câble, puissance et année d'installation). Ces informations viendront ainsi enrichir la base de données du SIG du SDEY.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Autorise** le Président à signer ces conventions avec ENEDIS portant sur les modalités d'échange de plans et de données cartographiques.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY